Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121617A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage de la liste des délibérations** 23 décembre 2025 **Nombre de conseillers** En exercice **28** Présents ou représentés **25** Votants **25**	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 19 heures Le Conseil municipal de PLONÉOUR-LANVERN, légalement convoqué par Madame Josiane KERLOCH, Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique. **Etaient présents** : Tous les Conseillers municipaux en exercice, à l'exception de : M. Jean-François LE BLEIS (procuration à Mme Hélène LE BERRE) M. Claude KERDRANVAT (procuration à M. Laurent BOURDOUX) Mme Nathalie KERVEVANT (absente excusée) Mme Marianne KERNEIS M. Eric LEOST Mme Célia BEST (procuration à Mme Flore BERGOUGNOUX) Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement. Mme Kristel NICOLAS a été élue secrétaire de séance.

1-7 Tarifs communaux pour 2026 (hors location de salles et prestations de service)

M. Julien JEGOU, rapporteur expose :

« Lors de sa réunion du mercredi 3 décembre 2025, la Commission des finances et de l'administration générale a examiné les tarifs en vigueur pour un certain nombre de services municipaux. Tenant compte de la grille tarifaire des prestations de service issue des travaux de la Commission municipale de l'aménagement et du cadre de vie lors de sa réunion du 27 novembre 2025, ainsi que de la grille de tarifs pour la location des salles communales proposée par la Commission de la vie locale lors de sa réunion du lundi 1er décembre 2025, il vous est proposé de reconduire, pour l'année 2026, les tarifs fixés par délibérations n°1-3 en date du 4 décembre 2023, n°1-8 en date du 9 -décembre 2024. Ceux-ci concernent les rubriques suivantes :

- *Délivrance de photocopies*
- *Tarifs du cimetière*
- *Droits de place, de stationnement et de parking*
- *Occupation du domaine public communal*
- *Garderie périscolaire (application du quotient familial)*
- *Centre de loisirs (application du quotient familial) et tarif pour les communes conventionnées (Saint-Jean-Trolimon et Tréguennec)*
- *Crèche Patouille et Compagnie (application de la Prestation sociale unique)*

Elle vous propose de retenir pour l'année 2026, les tarifs figurant dans les tableaux suivants. Cette proposition était annexée à votre convocation pour la présente réunion.

DESIGNATION	Tarifs 2026	
1 – PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS		
Format A4 couleur	0. 50 €	
Format A3 couleur	1. 00 €	
Format A4 noir	0. 18 €	
Format A3 noir	0. 36 €	
2 – CIMETIERE	2 m²	4 m²
Concession - 15 ans	110 €	220 €

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121617A-DE

Concession - 30 ans	*215 €*	*430 €*
Case au columbarium + concession 15 ans	*1 755 €*	
Renouvellement 15 ans	*185 €*	
Caveau cinéraire + concession 15 ans	*420 €*	
Renouvellement 15 ans	*185 €*	
Caveau 4 places + concession 15 ans	*1 800 €*	
Renouvellement 15 ans	*200 €*	
Jardin du souvenir	*50 €*	
3 - DROITS DE PLACE, DE STATIONNEMENT ET DE PARKINGS		
a) pour les commerçants réguliers (présent au moins 30 fois : an)		
Etalage	*1 €/ mètre linéaire*	
Véhicule	*5 €/Véhicule/Jour*	
Branchement(s)	*4,50 €*	
b) pour les occasionnels		
Etalage	*1,25 €/ mètre linéaire*	
Véhicule - *Moins de 3,5 tonnes* - *Plus de 3,5 tonnes*	 *7 €/Véhicule* *20 €/Véhicule*	
Branchement(s)	*5 €*	
c) pour les forains *- Caravane* *- Chapiteau* *- Manège* *- véhicule*	 *5 €/Caravane/jour ouvré* *0,45 €/m²/jour ouvré* *0,40 €/m²/jour ouvré* *1 €/jour/véhicule*	
4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
a) Terrasse de café	*8 €/m²/an*	
b) Etalages/échoppes	*5 €/m²/an*	

Il convient d'amender cette proposition en précisant que :

- *Les tarifs des droits de place pour les commerçants sont calculés selon le nombre de mètres linéaires des étalages*
- *Le tarif facturé aux communes conventionnées pour l'accueil de leurs enfants au centre de loisirs à compter du 1er janvier 2026 est de 35 € par enfant et par jour.*

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121617A-DE

- **Vu** l'avis de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 3 septembre 2025
- **Adopte** les conclusions du rapporteur
- **Fixe** comme indiqué ci-dessus, les tarifs communaux à compter du 1er janvier 2026 hors location de salles et prestations de service
- **Autorise** Mme le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme au registre
A Plonéour-Lanvern, le 22 janvier 2026
Madame le Maire,

MAIRIE DE PLONEOUR-LANVERN FINISTERE

Josiane KERLOCH

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 029-212901748-20251216-CM25121617A-DE